



PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 février 2022

Présidence : M. Marco CARENZA

1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT, Stéphanie SCHMUTZ et Elise BUCKLE, MM. les Municipaux Claude ULDRY, Alexandre DEMETRIADES et Pierre WAHLEN

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : ANDRIEVICI Damien, BAUMBERGER Julie, BERTOLA Carinne, BUCHS Patrick, BÜRKI Véronique, CARDINAUX Muriel, DAVERIO Justine, GERBER Joëlle, JOLY Maël, MAUSNER LEGER Valérie, PIEREN Taïna, ROCHAT Blaise Edgar, SUKIENNIK RACHOULIS Renata

Absents : BARENCO Beatrice, CAYROL Tania, DONNET Jonas, DUPASQUIER Armelle, PELLETIER Simon, PERRIN Christian

2. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal est réputé accepté avec les remerciements à Mme la Secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Vice-Président ajoute les points suivants à l'ordre du jour :

31bis Interpellation de M. Jacky COLOMB au sujet de la confidentialité du rapport Muller

31ter Interpellation de M. Jacques HANHART au sujet de la parcelle 628

31quater Interpellation de Mme Laure DAMTSAS & Consorts intitulée « La Municipalité abuse-t-elle vraiment des conventions de départ ? Les chiffres sur les indicateurs clés RH »

M. Jacky COLOMB fait remarquer que son interpellation est « urgente ».

M. Claude FARINE souhaite ajouter un point 7bis « Communications suite au Conseil intercommunal de Région de Nyon ».

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- M. le Vice-Président signale que le Bureau a reçu une demande de prolongation de délai au 14 mars 2022 pour répondre au postulat au sujet du parc canin, ainsi que pour le postulat relatif aux ambulances. Concernant le postulat au sujet de la ligne 805, la Municipalité a fait savoir qu'elle présentera un préavis complet au mois de juin.
- M. le Vice-Président donne lecture des lettres de démission du Conseil de Mme Melissa GULIZIA, PIN, ainsi que de M. Vincent HACKER, VL. Ils seront remplacés par M. Giovanni ALESSANDRO et M. Alex BRAUNWALDER, respectivement, au point 6 de l'ordre du jour. Il signale encore que Mme Véronique OLSEN, PLR, a démissionné de la COGES.
- M. le Vice-Président revient sur le rapport du postulat de M. Jacques Hanhart au sujet des bornes de recharge électrique. Le rapport indique des Conseillères et Conseillers qui ont pris la parole durant la séance de commission en citant leurs propos. Il rappelle que les

débats de commission sont secrets. Les considérations sont publiques, mais les prises de parole demeurent confidentielles.

- Il rappelle que le 20 mars prochain se tiendront les élections cantonales. Les volontaires pour le dépouillement peuvent s'adresser à Mme la Secrétaire.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ répond à M. Claude FARINE au sujet de la piste cyclable à la route du Stand et de la convention concernant l'espace qui se trouve devant l'immeuble qui pourrait devenir un crématoire. Elle l'informe que le bâtiment du futur crématoire ne modifie pas l'emprise au sol du bâtiment actuel. A ce stade, aucune négociation n'a été initiée. Cependant, la réalisation de la piste cyclable pourra se faire dans le gabarit de l'alignement routier, conformément à l'article 36 de la loi sur les routes. Le projet des aménagements extérieurs a été modifié pour tenir compte de ces alignements, afin que la piste cyclable puisse passer à cet endroit.

Mme la Municipale Roxane FARAUT répond à M. Yves GAUTHIER-JAQUES au sujet de la séance d'information organisée par la PNR et qui souhaitait que celle-ci soit présentée au Conseil. La Municipalité remercie M. le Conseiller de sa proposition et de l'intérêt qu'il porte à PNR. Toutefois, cela fait de nombreux mois qu'ils souhaitent avoir l'opportunité de faire une présentation au Conseil, tant sur les défis qu'attendent les polices communales ces prochaines années, sur les évolutions nécessaires d'organisations policières vaudoises, sur le retour du sondage effectué par Link Institute en 2020 et enfin sur les opérations Phoebus et Diversitas. Dès que le Conseil aura retrouvé sa salle où il est possible de bénéficier d'un écran pour une présentation, une date sera arrêtée avec le Bureau.

D'autre part, Mme la Municipale informe le Conseil que l'exploitant de la plateforme nautique de la Promenade Niedermeyer depuis 2012, a souhaité cesser son activité et suggéré des repreneurs. Ces repreneurs, habitants de Nyon, et en recherche d'un emplacement pour développer un projet en relation avec le lac, avaient déjà sollicité l'administration en 2020. Ayant appris les intentions de l'exploitant actuel, le repreneur a travaillé depuis l'été 2021 à l'exploitation du lieu. Ceci lui a permis d'adapter et compléter son concept nommé « Le Ponton » afin de faire perdurer les activités existantes. La Municipalité, séduite par le projet, a donné son accord de principe en décembre afin de faire vivre cette institution dès le retour du printemps. Toutefois, une convention dont les termes sont à l'étude des services, viendra prochainement sceller les conditions d'exploitation, en bonne intelligence avec les autres acteurs de la zone. L'exploitant précédant étant allé rapidement en besogne dans une communication sur l'avenir du lieu, il paraît important à la Municipalité d'informer le Conseil communal qu'à l'heure actuelle, et sans convention signée, rien n'est encore gravé dans le marbre, malgré des feux paraissant au vert. Une communication complète sera faite en temps opportun au Conseil et aux habitants de Nyon afin de formaliser le changement d'exploitant.

Mme la Municipale Elise BUCKLE communique de bonnes nouvelles sur le volet des énergies. La première est dans le cadre de Novosolis, trois partenaires sont très intéressés pour de grandes toitures solaires. Sur le volet de la géothermie, les retours des tests effectués avec le camion vibreur montrent que Nyon a un très bon potentiel à l'exploitation de la géothermie. Le forage pourra commencer rapidement, en août 2022, juste après Vinzel. Concernant le programme des économies d'énergie, ils souhaitent faire une présentation ce jour qui n'a pas été possible dans le cadre des mesures sanitaires. Ils espèrent qu'elle pourra avoir lieu le 14 mars prochain.

Mme la Municipale répond également à M. Michael SAUERLAENDER au sujet des arbres célestes. Après quatre ans d'utilisation des arbres célestes artificiels (les triangles verts illuminés), il paraît judicieux de repenser ce concept pour voir comment l'inscrire dans une nouvelle approche de la valorisation de l'espace public. La Municipalité va se pencher sur la question. Pour cela, ils doivent faire appel à des spécialistes de l'éclairage de l'espace public. Ils pourraient s'inspirer de l'exemple de Lausanne qui valorise et illumine les bâtiments existants. Cela fera partie de la réflexion menée au Service du Territoire. Ils vont également étudier la possibilité de valoriser les arbres existants et les nouveaux arbres plantés par le Service de l'Environnement. A Nyon, les Services Industriels ont déjà illuminé des arbres

existants, par exemple le magnifique cèdre qui se trouve à côté du bâtiment de la Longeraie, vis-à-vis de GSK et sur le giratoire, en bas de la route de Divonne. Le nouveau concept choisi devra naturellement respecter les objectifs du Plan Lumière pour limiter les impacts sur la faune et la flore. Enfin, les décorations doivent profiter à toutes et tous les habitants de Nyon, dans les différents quartiers et pas seulement dans le Centre-Ville. Concernant les coûts des arbres célestes, ils se montent à CHF 39'738.- (tout compris, y compris installations et stockage) pour la saison de Noël 2020-2021 et CHF 95'716.- d'achat initial, selon la décision prise en Municipalité en 2017. C'était l'entreprise B-Landscape qui avait été mandatée pour cette réalisation.

6. Assermentations

M. le Vice-Président procède à l'assermentation de M. Alex BRAUNWALDER, VL, et de M. Giovanni ALESSANDRO, PIN, en remplacement de M. Vincent Hacker et de Mme Melissa Gulizia respectivement. Il précise que le premier viennent-ensuite VL, M. Markus Schoch, a renoncé à son élection. Il leur souhaite la bienvenue.

7. Elections dans diverses commissions permanentes

A la COGES, M. Camille JAQUIER, PLR, est élu à une très large majorité et 1 abstention, en remplacement de Mme Véronique Olsen.

A la PNR, M. Alex BRAUNWALDER, VL, est élu à l'unanimité en remplacement de M. Vincent Hacker.

Au Conseil intercommunal de Région de Nyon, M. Alex BRAUNWALDER, VL, est élu à l'unanimité comme suppléant en remplacement de M. Vincent Hacker.

7bis Communications suite au Conseil intercommunal de Région de Nyon.

M. Claude FARINE signale que le Conseil intercommunal a tenu sa deuxième séance le 15 décembre dernier au Théâtre de Marens à Nyon. Il a accepté quatre préavis, deux ont été acceptés sans problème, deux autres ont donné lieu à quelques discussions. Ainsi, le budget 2022 a été accepté avec un déficit de CHF 200'630.-. C'est la troisième année consécutive que le budget de la Région prévoit un déficit et le Comité de direction a annoncé qu'il fera des propositions cet automne pour améliorer la situation, probablement une augmentation de la cotisation des quarante communes qui est actuellement de CHF 20.- par habitant.

Le deuxième préavis concernait la participation de la Région au réaménagement de la jonction autoroutière de Rolle, CHF 738'000.- qui seront prélevés sur le fonds Transports publics de la Région. Cette somme représente le 7.9% du coût du projet qui se montera à plus de CHF 9 millions, et consistera notamment à une meilleure prise en compte des TP. La bretelle autoroutière sud côté Lausanne sera également déplacée pour permettre à la maison de vins Schenk de déployer un nouveau centre de production et de construire un nouveau quartier de 600 habitants. Le réaménagement autoroutier sera financé en majorité par l'OFROU (le 60%) et Schenk (20%), le canton, la Ville de Rolle et la Région.

Concernant le troisième préavis, comme à Nyon, le Conseil intercommunal s'est occupé des indemnités versées aux délégués occupant différentes fonctions au sein de l'organe délibérant (Président·e, Secrétaire du Conseil, Commissions) ainsi que du Comité de direction. Dans ce cadre, une tentative d'octroyer un jeton de présence aux délégués·es a échoué. La demande était partie de Gingins : avec l'appui de son Conseil communal, un délégué de cette commune, Cédric Gorgerat, avait déposé une motion dans ce sens. Motion appuyée à une très forte majorité. En effet, certaines communes de la Région, comme Nyon, indemnisent leurs délégués·es et d'autres non. Situation inégalitaire ? Le Comité de direction ne l'a pas entendu de cette oreille, il n'est pas entré en matière, jugeant que cette question était du ressort des communes. Cette réponse n'a pas plu à la commission ad hoc qui l'examinait, qui a réclamé qu'une étude statistique soit menée avant qu'une décision ne soit prise. L'intervention d'une

déléguée jugeant que ce serait une perte de temps et d'argent et qu'il y avait d'autres sujets plus importants à traiter, a fait basculer le Conseil qui a soutenu son Comité de direction.

Enfin, concernant le quatrième préavis, le Conseil a accordé un soutien d'un montant de CHF 280'000.- au Casino Théâtre de Rolle pour la période 2022-2026 à travers une convention quadripartite à laquelle la Ville de Rolle et le canton de Vaud apportent également leur soutien financier. Visions du Réel, l'Usine à gaz et le Far° bénéficient d'un soutien analogue de la part de la Région. Ce soutien est financé à la fois par le budget et par le fonds d'équipement touristique alimenté par les taxes de séjour des communes. C'est sur ce mode de financement que le débat a eu lieu. Certains conseillers auraient voulu que l'appui au Casino Théâtre ne soit alloué que sur une année. Il a fallu tout le doigté et la persuasion du Comité de direction pour que le crédit soit accordé. Mais le problème n'est peut-être pas réglé pour l'avenir. Certains-es délégués-es ne semblent plus convaincus que les sous du tourisme doivent bénéficier à la culture. Une étude de 2017 avait pourtant montré que les deux lieux et festivals avaient un impact sur le tourisme.

Au chapitre des informations, le Comité de direction a donné plusieurs informations intéressantes. M. Claude Farine en détaille trois :

- La Région a tout d'abord rappelé l'effort qu'elle fait pour soutenir le tourisme et les loisirs. Elle propose cet hiver un forfait « ski-rail », disponible aux automates du Nyon-St-Cergue. Avis aux Nyonnais qui veulent lâcher la voiture !
- La Route suisse s'est métamorphosée entre Mies et Founex : 5,2 km de route, avec une piste cyclable de chaque côté et des traversées sécurisées, ont été inaugurées le 9 novembre dernier. Et ce, grâce à un financement venant des projets d'agglomération, du canton et de quatre communes qui bordent l'artère (en tout CHF 20,5 millions).
- Enfin, les Mérites sportifs régionaux seront remis le 31 mars prochain, en collaboration avec les villes de Gland et Nyon. Délai pour déposer une candidature : 14 février prochain.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

8. *Rapport de commission et addenda – Préavis N° 2021/20 Indemnités et vacances du Conseil communal – Adaptation et mise en vigueur pour la législation 2021-2026 (suite de la séance du 6 décembre 2021).*

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

En préambule, M. Jacky COLOMB rappelle que lors du dernier Conseil ordinaire, le 6 décembre 2021, la discussion avait été arrêtée au moment du dépôt d'un amendement qui manquait de précisions techniques. C'est pourquoi la commission s'est à nouveau réunie, a reçu les données du service RH concernant l'implication que l'amendement pouvait avoir. Le rapport a désormais un addenda qui ne discute que de l'aspect de l'amendement. Il donne lecture des conclusions.

M. le Vice-Président rappelle le premier amendement qui avait été voté (suppression du remboursement des frais kilométriques).

Il présente ensuite le deuxième amendement déposé par Mme Chloé BESSE et ouvre la discussion.

Mme Aurélie HEGETSCHWEILER, par respect pour Mme Vuille, demande qu'elle sorte de la salle comme la dernière fois.

M. Jacky COLOMB rappelle que l'on parle du poste de secrétaire et non pas de la personne.

M. le Vice-Président pense qu'elle peut rester.

Mme Chloé BESSE confirme qu'elle redépose l'amendement tel qu'il figure dans l'addenda soit la modification du point 5bis comme suit :

Ajout du point 5bis Secrétaire du Conseil communal

- Le poste de secrétaire du Conseil communal correspond à l'équivalent de 0.9 (EPT)

- Le calcul du salaire effectif s'opère sur la base des règles définies par le statut du personnel communal ; il tiendra donc compte de l'expérience et des connaissances acquises préalablement.
- Le taux d'activité est fixé par un cahier des charges et un contrat de travail.
- Au bénéfice d'un contrat de droit privé à durée déterminée de 5 ans (une législature), le/la secrétaire, par analogie au personnel désigné par l'article 3 du statut du personnel communal, bénéficient des prestations prévues au Chapitre IX dudit statut.
- En outre, au cas où la préparation des scrutins ne pourrait se réaliser dans le cadre du taux d'activité défini, cette prestation sera rémunérée au tarif horaire habituel communal en place.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, l'amendement du point 5bis est accepté par 70 oui et 8 abstentions.

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES trouve très dommage que le Conseil doive voter sur deux objets importants dans le même préavis (poste de secrétaire du Conseil communal et émoluments). Il pense que les Conseillers ont une responsabilité vis-à-vis de leur engagement comme élus. Il ne souhaite pas que les indemnités et vacations soient augmentés. Le PLR propose l'amendement suivant :

1. de refuser les modifications des émoluments et vacations, et de maintenir ceux actuellement en vigueur ;
2. de ne pas modifier les lignes de budget 101.3001.00, 101.3003.00, 101.3003.01 et 101.3060.00 qui concerne directement les émoluments et vacations du Conseil communal.

Il profite d'avoir la parole pour remercier les différents services qui ont mis en place la salle ce soir pour le Conseil, qu'il trouve extrêmement bien organisée.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Pierre PATELLI demande quelle est la raison de ce refus et pourquoi cela n'a jamais été évoqué lors de la commission.

M. Claude FARINE rappelle qu'en 2011, la même proposition avait été faite. Le parti socialiste expliquait que les CHF 20.- représentaient un petit argent de poche pour aller boire une bière après la séance et avait convaincu le Conseil de ne pas augmenter les émoluments. Pour sa part, il reste sur la même ligne et appuiera l'amendement du PLR.

M. Yves FELIX a également des remarques identiques et ne comprend pas la justification de la hausse des indemnités. Il peut l'entendre s'il y a un argumentaire derrière, mais il n'a pas saisi la raison, si ce n'est de coller aux pratiques des autres communes. Il y a de grandes disparités entre les communes et il est difficile de savoir quelle est la pratique idéale. Le rapport mentionne la complexité croissante des préavis, mais ceci intervient lors des commissions, au moment de l'étude. Il ne voit pas le rapport avec le Conseil qui doit approuver, ou non, et débattre, mais pas faire un travail de fond. Il se demande s'il faut chercher du côté des symboles, si la motivation se situe de ce côté, s'il s'agit d'un moyen de récompenser l'engagement citoyen, malgré souvent un agenda chargé. Il se demande également quel est l'avis de la population lorsque des Conseillers s'augmentent eux-mêmes. Pour toutes ces raisons, il n'a pas saisi la raison de cette augmentation et soutient l'amendement du PLR.

Mme Aurélie HEGETESCHWEILER revient sur son interpellation déposée au Bureau du Conseil qui demandait de rétribuer les rapports de manière égalitaire. Il y a eu pas mal de cafouillis et trouve que c'est un peu compliqué.

Mme Doris ULDRY peut entendre que les Conseillers ne peuvent pas s'augmenter eux-mêmes, mais elle aimerait que l'on puisse scinder en deux le poste de secrétaire et les émoluments. Elle pense que le poste de secrétaire a besoin d'être augmenté en temps et en revenu et souhaite pouvoir dire oui à un et non à l'autre. M. le Vice-Président lui précise que le point 1 de

l'amendement du PLR ne peut pas être voté tel quel que et chaque point de l'annexe 2 sera voté séparément point par point.

M. Jacky COLOMB revient sur les propos de M. Claude Farine. Il rappelle qu'il y a 10 ans, le Conseil avait décidé de ne pas augmenter les indemnités de séance, mais par contre de monter celles des commissions. Le Conseil, à ce moment, estimait qu'il était plus judicieux de « récompenser » les Conseillers qui s'investissent dans des commissions, plutôt que ceux qui se contentaient de siéger sans autre. Il serait satisfait de voter point par point l'annexe 2 car M. Yves Gauthier-Jaques n'a pas précisé quelles augmentations il refuse (séances du Conseil ou des commissions).

M. Yves GAUTHIER-JAQUES précise que cela concerne l'ensemble des augmentations qui touchent directement le Conseil communal, soit aussi bien les indemnités que les différentes séances. M. le Vice-Président lui demande si cela concerne également le point 3, soit les rapports. M. Yves Gauthier-Jaques précise à nouveau qu'il s'agit de toutes les augmentations. Il ne s'oppose pas à la manière de faire.

M. Pierre PATELLI rappelle que les indemnités récompensent le travail fourni. Le problème en politique est qu'il s'agit de milice et tout le monde n'a pas les mêmes moyens financiers, notamment pour les étudiants. Cela leur évite de devoir choisir entre s'engager en politique ou avoir un petit travail le soir. Si on veut que les personnes qui ont peu de moyens s'engagent, il est bon de leur donner une petite compensation. Il rappelle que les Conseillers qui n'en n'ont pas besoin, ont toujours la possibilité de ne pas prendre l'indemnité ou de la donner à des associations.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Vice-Président passe au vote point par point de l'annexe 2.

Point 1 – Séance du Conseil CHF 50.-/séance
Accepté par 41 oui, 27 non et 12 abstentions.

Le point 2 n'est pas modifié, il n'y a donc pas de vote.

Point 3 – Tarification des rapports CHF 120.- rapport simple
CHF 250.- rapport complexe
Accepté par 53 oui, 17 non et 10 abstentions.

Point 4 – Votations CHF 100.-
Accepté par 51 oui, 19 non et 10 abstentions.

Point 5 – Traitement du Bureau – Indemnités du Président sur justificatifs
CHF 5'000.-/an
Accepté par 42 oui 20 on et 18 abstentions.

La discussion générale sur le préavis amendé est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 62 oui, 3 non et 6 abstentions :

1. d'approuver les émoluments et vacations proposés pour la législature 2021-2026 selon l'annexe 2 du présent préavis ;
2. d'accorder sur les comptes ci-dessous un crédit supplémentaire de CHF 67'140.- pour l'exercice 2022, et d'intégrer ces modifications dès le budget 2023
 - a. 101.3001.00 Rétributions des autorités CHF 102'900.-
 - b. 101.3003.00 Indemnités commissions Bureau CHF 92'280.-
 - c. 101.3003.01 Indemnité séances CHF 38'250.-
 - d. 101.3030.00 Cotisations AVS/AF/AC CHF 10'301.-
 - e. 1013040.00 Cotisations caisse de pension CHF 13'700.-

f.	101.3050.00 Assurances de personnes	CHF	1'800.-
g.	101.3060.00 Frais de représentation	CHF	5'000.-

**9. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis 253/2021
Port de plaisance – Assainissement du plan d'eau – Etude diagnostic et organisation
d'un appel d'offres d'études – Demande d'un crédit de CHF 90'000.- TTC.**

Rapporteurs : M. Victor ALLAMAND pour le rapport de minorité
Mme Marina ALBERTI pour le rapport de majorité

En préambule, M. Victor ALLAMAND signale que la Municipalité a fait le choix de ne pas informer la commission des défauts connus et étudiés du port, ainsi que l'existence d'une pré-étude présentée le 19 janvier 2010 aux sociétés lacustres, aux professionnels du lac et ceci au titre des démarches participatives.

Mme Marina ALBERTI rappelle un bref historique de la commission. Celle-ci s'est tenue en juin 2021. Tout le monde était d'accord de voter oui et faire un rapport, le Président était alors M. Victor Allamand. Elle a repris ce préavis plus tard, pour ensuite avoir un rapport de minorité. Elle a l'impression qu'il s'agit d'un éloge funèbre pour le port.

La discussion est ouverte.

M. Bernard UELTSCHI était membre de cette commission et tient à remercier Mme Alberti d'avoir repris ce rapport. Face à ces deux rapports, il était bien ennuyé. Celui de majorité a du sens et lui paraît bien. Il était tenté de le signer pour ne pas retarder ce projet, pour aller de l'avant. Par contre, lorsqu'il a reçu le rapport de minorité accompagné des commentaires de M. Allamand, les remarques lui ont apparu suffisamment importantes pour le bloquer sur la signature. Il regrette que ces commentaires soient arrivés trop tard, ce qu'il trouve regrettable. Il appelle de ses vœux que l'étude puisse tenir compte de ces commentaires, ce qu'il ne doute pas, et il soutiendra le rapport de majorité.

Mme Béatrice ENGGIST, en tant qu'utilisatrice du port, trouve extrêmement pertinent le rapport de minorité. Elle trouve malheureux que la commission n'ait pas eu connaissance de ceci avant et elle ne comprend pas pourquoi ce n'était pas inclus dans les papiers. Même si cela date de 2010, elle n'a rien trouvé sur le site. Il est clair que le port a besoin d'être rénové, mais la protection des entrées qui amène énormément de limon doit être étudiée. Elle soutiendra le rapport de minorité.

M. Jacky COLOMB est également un utilisateur du port et il a souvent constaté que le port de Nyon est le meilleur abri du lac ... par beau temps. Dès que la bise ou le vent se lève, le plan d'eau est agité, ce qui provoque une usure de n'importe quel matériel. Il a compris que le périmètre d'étude, qui n'est qu'une étude préalable, débouchera sur une étude un peu plus sérieuse et qu'on prendra en compte la protection des entrées du port. C'est seulement à ce moment que les installations pourront être efficaces et que le dragage du port sera pérenne.

M. Sacha SOLDINI salue la décision municipale d'assainir le plan d'eau, étant également utilisateur, puisque membre du Sauvetage de longues années. Il a vécu des sorties de port par très mauvais temps pour aller porter secours avec des vagues, c'est extrêmement compliqué. Les entrées et sorties sont très mal protégées des vagues. Il a pris connaissance de l'étude de 2010 et ce qui l'a frappé, ce sont ces deux bananes qui protègent les digues. Il demande si, dans le cadre de la pré-étude, ces choses pourront être prises en compte. Cela préservera, à long terme, les aménagements qui vont être faits dans le port. Il rappelle encore que M. Jean-François Füglistler représentait leur groupe lors de la séance et M. Stéphane Delley l'a remplacé et signé le rapport sans avoir siégé.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES rappelle que, lors de la séance, tous les points soulevés par M. Victor Allamand ont été débattus. Il remercie Mme Alberti qui a repris à la volée le rapport et il est convaincu que la Municipalité est parfaitement au courant des enjeux pour le port. Cela a

été longuement débattu en séance et les attentes d'un vrai travail de fond clairement communiquées à la Municipalité pour s'assurer du nécessaire.

Mme la Municipale Roxane FARAUT signale que la Municipalité, et ses services, sont totalement conscients des problématiques s'agissant de la houle. Elle souligne que M. Allamand se réfère à une pré-pré-étude qui n'a même jamais mené à une note municipale validée par le collège de l'époque. Il y avait des croquis et des intentions, mais aujourd'hui on est dans une dimension différente. Il s'agit de savoir comment exploiter le port ces prochaines années en attendant que le MEP des Rives du lac donne les grands angles de ce que seront les rives ces prochaines années. Elle rappelle la question d'un possible déplacement du débarcadère. Elle rappelle également que le préavis concerne un montant pour une pré-étude diagnostique. Dans ce cadre, ils verront le cahier des charges et les dimensions de la future étude. Il faut avoir conscience que faire ces digues signifient faire des changements de concessions auprès du Canton et cela durera des années. Aujourd'hui, il s'agit d'un crédit pour de l'assainissement, pour que le port soit viable. Cela donnera aussi l'opportunité d'avoir une réforme complète du règlement en attendant la vision macro de l'ensemble des rives. Elle rappelle encore qu'il ne s'agit pas d'accueillir des bateaux de compétition type TF 35 ou Alinghi, mais le type de bateaux qu'utilisent les usagers du port. Elle demande de ne pas tout mélanger. La Municipalité a bien conscience des points soulevés par M. Allamand, mais pour pouvoir utiliser le port dans les meilleures conditions possibles, il faut pouvoir faire cette étude diagnostique.

M. Victor ALLAMAND remercie Mme la Municipale pour ses explications. Il n'a pas parlé de TF35, et rappelle que le préavis définit un périmètre de chantier avec un dessin exact. Il est clairement expliqué que tout se fera dans un certain périmètre qui est à l'intérieur des digues et dès lors les exclut. Comme toutes les modifications sont à faire sur les digues, il pense qu'il a été décidé expressément de les mettre de côté. Il lui semble important de ne pas accepter un texte qui délimite le chantier. Il n'aurait pas fallu indiquer le périmètre précis. Il revient encore sur les propos de M. Yves Gauthier-Jaques et précise qu'il n'a pas été question de l'ancien projet lors de la commission.

M. Claude FARINE fait remarquer que la Municipalité a, à plusieurs reprises, souligné qu'il est difficile de faire des choses précises dans la mesure où l'on ne sait pas ce que donnera le MEP. Il souhaite savoir où en est le MEP et quand les premiers résultats peuvent être attendus.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ lui répond que le MEP n'a pas encore commencé suite aux nombreux changements dans le Service du territoire, tant dans les chefs de service que dans les collaborateurs. Elle souhaite le lancer durant cette législature, mais cela dépendra des ressources et des priorités de la Municipalité

Mme la Municipale Roxane FARAUT reconnaît que l'on s'occupe du périmètre du plan d'eau. Si les études avec les ingénieurs, notamment hydrauliques, qui seront dans le projet, font comprendre que l'on ne peut rien faire de ce plan d'eau sans un ajout de digues, bien évidemment qu'ils reviendront devant le Conseil avec cette proposition. Mais en premier, il faut cette étude diagnostique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 60 oui, 7 non et 8 abstentions :

1. d'accorder un crédit d'étude de CHF 90'000.- TTC à la Municipalité pour le financement de l'étude préliminaire et d'un appel d'offres pour l'assainissement du port de plaisance ;
2. de prélever ce montant de CHF 90'000.- TTC sur le Fonds de réserve N° 9280.10 - *Aménagement du port II*, afin de financer cette étude.

10. Rapports de commission (minorité/majorité) – Préavis 2021/8
Démarches participatives et laboratoires d'usages : bilan et suite des travaux - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 330'000.- et d'un crédit de fonctionnement de CHF 60'000.- pour le financement d'un poste de travail à mi-temps.

Rapporteurs : Mme Caroline BORDIER pour le rapport de minorité
M. Marius DISERENS pour le rapport de majorité

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB s'étonne sur deux points. De l'argent est prévu dans ce préavis pour réparer les installations faites il y a trois ans, probablement dans du mauvais bois, car cela devrait durer plus longtemps. Il avait été dit que cela durerait jusqu'à la construction du parking souterrain. Il se trouve que ce dernier devrait voir le jour plus tard que prévu, mais on n'est pas encore hors calendrier de ce qui avait été promis à l'époque. Il demande quel travail a fourni Belandscape pour, qu'après trois ans, les planchers soient pourris. D'autre part, puisque ça ne dure pas aussi longtemps que prévu, il ne comprend pas pourquoi on prend de l'argent dans le fonds pour le développement durable. Il n'arrive pas à comprendre ce qui est durable dans ces installations qui sont aussi appelées temporaires. Il n'est pas satisfait de la prestation de cette entreprise et est encore moins d'accord de reprendre les mêmes qui fournissent un travail insatisfaisant sous prétexte qu'ils sont spécialistes. S'il n'est pas content du peintre qui a repeint sa chambre, il en appelle un autre.

M. Victor ALLAMAND ne s'est pas concerté avec son collègue, mais il a observé, lors de la construction du parc Perdtemps que les planches étaient de très mauvaise qualité, pleines d'aubier. Deux ans plus tard, les gardes-bain, en période COVID, ont été mobilisés pour changer les planches pourries et à peine deux ans plus tard, il faut une réfection complète du square Perdtemps pour CHF 140'000.-. Il fait remarquer que si le montant demandé est de CHF 150'000.-, il faut respecter les marchés publics et de facto, se passer de son fournisseur favori. Comme ancien artisan, lorsqu'un travail est foiré et qu'on a un très bon client, tel l'entreprise Belandscape face à la ville, on propose une réparation totale ou partielle. Ici, ce ne sera pas le cas, on va continuer avec la même entreprise, c'est tellement plus simple. Il a été dit que pour chaque exécution, il est demandé trois devis. Il serait intéressant que la COGES examine ce sujet. Pour information, l'aubier est la partie blanche du bois, il est sensible aux insectes et aux champignons, peu résistant et pas un bois de qualité pour la construction.

M. le Municipal Pierre WAHLEN pense qu'il y a un malentendu. Belandscape est un architecte paysagiste, un mandataire et ce n'est pas à lui qu'est prévu d'attribuer la rénovation des plateformes de Perdtemps. Ces dernières sont effectivement pourries, elles ont duré quatre ans et ont été réalisées en épicea. Le projet proposé est de les remplacer par des plateformes en mélèze qui seront réalisées par une entreprise de charpente-menuiserie de la région qui n'a rien à voir avec Belandscape. Cette dernière restera dans cette affaire pour la direction des travaux, mais en aucun cas comme constructeur. Il y a une espère de confusion, et il faut dissocier la question de la conception et celle de la réalisation. Cet espace est extrêmement utilisé et apprécié. Si le crédit est refusé, malheureusement, ils devront démonter les aménagements en attente d'un crédit pour la rénovation. Enfin, les 85% du montant demandé seront consacrés à la réfection même des plateformes.

Mme Monique CHEVALLAY-PIGUET précise que ces discussions ont eu lieu en commission et tous les éléments ont été fournis pour rédiger un rapport de majorité et un de minorité. Elle souligne que, s'il existe un point commun dans cette assemblée, c'est l'engagement de toutes et tous pour que Nyon soit une ville où le bien-vivre ensemble ne soit pas un vain mot. Aujourd'hui le bilan est clair : il est nécessaire de poursuivre les aménagements réalisés avec les démarches participatives et inclusives mises en place depuis 2017. Ces dernières doivent encore être renforcées afin que toutes les générations puissent encore participer, s'impliquer et vivre ensemble dans l'espace public. Cette volonté d'inscrire la participation citoyenne dans l'émergence d'une société durable mérite de lui accorder des ressources financières et humaines pour qu'elle devienne réalité. Elle invite les Conseillers à soutenir le rapport de majorité, voter oui pour construire le Nyon de demain.

M. Jacky COLOMB remercie la Municipalité pour sa réponse qui le rassure pleinement. Choisir du mélèze, bois noble s'il en est, qui a permis à des mayens dans le Valais de tenir près de cinq siècles, laisse peut-être préfigurer le délai de construction du parking de Perdtemps.

M. Alexander FEDERAU partage l'étonnement de la minorité concernant l'attribution d'un marché de gré à gré pour un montant de CHF 140'000.-. Il en profite pour les remercier d'avoir pointé ceci. En Suisse, dans le service public, il est assez usuel de passer par un appel d'offres à partir d'un montant de CHF 100'000.--. Il émet donc le vœu que cela soit aussi le cas à la ville de Nyon. Cela peut se faire par le biais de directives internes. Cela dit, il trouve exagéré de refuser le préavis pour cette raison. D'une part cette attribution est conforme au droit, et d'autre part il trouve important de renforcer les démarches participatives entreprises par la ville. Ayant lui-même participé à certaines démarches, il s'agit d'un outil démocratique intéressant qui permet d'impliquer la population de manière utile et probablement d'éviter des oppositions. Il appelle à voter oui au préavis.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ ne reviendra pas sur l'entretien du parc Perdtemps qu'il est urgent de réaliser, mais sur l'entier du préavis. Il est temps pour le Conseil communal d'assumer cette politique de démarches participatives. Elle croit que ces dernières années, il n'y a pas un préavis auquel elle a participé à une commission qui ne demandait pas d'organiser des démarches participatives. Tous les services, à l'heure actuelle, sont demandeurs de ce type de démarches. La population elle-même est demandeuse. Il y a même, sur certains projets privés, des associations qui viennent spontanément proposer des laboratoires d'usage, des démarches participatives, auxquelles la ville est conviée à participer, à donner son expertise et à collaborer. Ils travaillent sur un tel projet au nord de la ville. Il faut maintenant consolider cette politique des démarches participatives. Dans le rapport de minorité, il est écrit que ces démarches fonctionnent bien, mais ce n'est pas le cas. Elles ont pu être mises sur pied grâce à une volonté extraordinaire de certaines personnes de l'administration. Cela a été fait de bric et de broc, dans l'urgence, avec les personnes disponibles, mais cela n'a pas été bien fait, avec des tensions, ce qui a mené à des situations difficiles. Toutefois, les résultats sont plébiscités par la population. Ils ont effectué la première phase de ces démarches participatives. Il a été demandé à une UAPE ou une école de se prononcer sur leur future cour de récréation, il a été demandé à des aînés de participer à des marches exploratoires et autres démarches connues. Maintenant, ils doivent mettre leur énergie sur les laboratoires d'usages, dont seule la première étape a été effectuée. Utiliser un espace disponible, sur lequel un projet est prévu, pour essayer de construire, d'animer ce lieu et essayer de voir comment cela se passe. Ils l'ont fait en surface, regardé, questionné les gens et il faut aller plus loin. Analyser le site, mobiliser les acteurs, créer des questionnaires qui vont plus loin pour mieux connaître ces espaces, travailler avec les habitants, les associations pour qu'eux-mêmes fassent des projets et livrent leurs observations. Surtout, il va falloir, à partir de tout ceci, faire des recommandations et travailler avec les mandataires qui vont travailler ces espaces comme le parc Perdtemps, les rives du lac ou la Place du Château. Pour ça, il faut du personnel car ces démarches prennent du temps, il faut qu'ils puissent nommer un responsable de ces espaces, que cette personne ait les compétences d'aller parler, faire des recommandations et vérifier qu'elles soient prises en compte, puis retravailler avec ces mandataires pour, peut-être, mettre en place des démarches participatives suivantes. Pour ce faire, ils ont besoin d'un poste à mi-temps. La nouvelle Cheffe de service, arrivée le 1^{er} février 2022, trouve qu'un mi-temps est vraiment le minimum, ils ont besoin de ça pour continuer ces démarches, tel que demandé par le Conseil et la population.

Mme Caroline BORDIER se demande pourquoi elle a fait un rapport de minorité si c'est pour refaire la commission en plénum. Elle ne sait pas si c'est la norme, mais ça la choque.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ ne peut pas laisser dire ça. Lorsque sa collègue, Mme la Municipale Roxane FARAUT a défendu son préavis, Mme Bordier n'a pas pris la parole pour reprocher à Mme Faraut de refaire la commission. Elle trouve cela assez incroyable.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 33 non et 3 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 330'000.- TTC pour financer la poursuite des laboratoires d'usages, pour les années 2022 et 2023, en vue d'associer la population aux projets Cœur de Ville et Rives du lac, ainsi qu'à d'autres améliorations de l'espace public dont la réfection du Square Perdttemps ;
2. de porter ce montant au bilan N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable à hauteur de CHF 50'000.- via un prélèvement sur le Fonds pour le développement durable - N° 9280.33, le solde de CHF 280'000.- étant amortissable en 5 ans.
3. d'autoriser la Municipalité à inscrire aux budgets 2022 et suivants un montant de CHF 60'000.-, charges comprises, destiné à financer la création d'un poste à 50% au sein du Service du territoire. Ce montant sera porté aux comptes N° 420.3011 et suivants.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 2021/10
Demande d'un crédit de CHF 147'000.- TTC pour le remplacement des éclairages muséographiques du Musée romain.**

Rapporteur : Mme Fortesa QARRI

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de réalisation de CHF 147'000.- TTC pour le remplacement des éclairages muséographiques du Musée romain ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans.

**12. Rapport de commission – Préavis N° 2021/14
Piscine de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 795'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles provisoires en location, l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos et les études de la production de chaleur définitive.**

Rapporteur : Mme Brigitte PEREZ

La discussion sur l'amendement proposé par la commission est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte par 72 oui, 1 non et 2 abstentions l'amendement ajoutant au point 3 des conclusions « d'inclure l'impact écologique et économique des prolongations des périodes d'ouverture de la piscine ainsi que la possibilité de mutualisation avec le complexe sportif de Colovray ».

La discussion sur le préavis amendé est ouverte.

M. Maurice FREI se demande, avec l'acquisition de chaudières à pellets et au vu de la pénurie de pellets qui s'annonce, comment ils vont faire pour les alimenter.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 640'000.- TTC pour le financement des chaudières mobiles d'urgence en location et l'acquisition de trois chaudières à pellets avec silos ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
3. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 155'000.- TTC pour le financement des études portant sur la production de chaleur définitive, incluant l'impact écologique et économique des prolongations des périodes d'ouverture de la piscine ainsi que la possibilité de mutualisation avec le complexe sportif de Colovray, via un prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, compte N° 9280.32.

13. Rapport de commission – Préavis N° 2021/21
Crédits supplémentaires 2ème série au budget 2021 - Demande de crédits supplémentaires pour un montant total de CHF 2'053'655.- au budget 2021, compensés à hauteur de CHF 1'680'455.-, soit un montant net de CHF 373'200.-.

Rapporteur : M. Yves FELIX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui et 4 abstentions :

1. d'octroyer au Service de la cohésion sociale huit crédits supplémentaires de respectivement CHF 50'000.-, CHF 55'000.-, CHF 150'000.-, CHF 100'000.-, CHF 100'000.-, CHF 65'000.- CHF 50'000.- et CHF 112'000.- partiellement compensés comme suit :

762.3012.00 (UAPE Classes Tartines) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	50'000.-
763.3012.00 (UAPE Cèdre Magique) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	55'000.-
765.3012.00 (UAPE Grand T'Etraz) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	150'000.-
767.3012.00 (UAPE Justakoté) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	100'000.-
768.3012.00 (UAPE Cossynelle) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	100'000.-
769.3012.00 (UAPE Mangettes) – Salaires pers. auxiliaire	CHF	65'000.-
770.3012.00 APEMS – Salaires pers. auxiliaire	CHF	50'000.-

Compensé par :

7xx.3011.00 – Traitements		
7xx.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-390'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements		

Effet "net" du crédit **CHF 180'000.-**

765.3011.00 – Traitements (UAPE Grand T'Etraz)	CHF	112'000.-
--	-----	-----------

Compensé par :

761.3011.00 – Traitements (Structure accueil familial)	CHF	-7'000.-
762.3011.00 – Traitements (UAPE Classes Tartines)	CHF	-7'000.-
767.3011.00 – Traitements (UAPE Justakoté)	CHF	-7'000.-
768.3011.00 – Traitements (UAPE Cossynelle)	CHF	-49'000.-
771.3011.00 – Traitements (UAPE La Maison)	CHF	-42'000.-

Effet "net" du crédit **CHF 0.-**

2. d'octroyer au Service d'architecture un crédit supplémentaire de CHF 80'000.- entièrement compensé comme suit :

177.3191.00 – Taxes eau et gestion des déchets	CHF	80'000.-
<i>Compensé par :</i>		
344.3191.00 – Taxes eau et gestion des déchets	CHF	-80'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

3. d'octroyer au Service des infrastructures quatre crédits supplémentaires de CHF 63'000.- CHF 54'600.-, CHF 70'000.- et CHF 82'000.-, partiellement compensés comme suit :

452.3656.00 – Subventions conteneurs enterrés	CHF	63'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	63'000.-
615.3143.01 – Frais d'entretien, exploitation stationnement	CHF	54'600.-
Effet "net" du crédit	CHF	54'600.-
615.3012.00 – Salaires pers. auxiliaire	CHF	70'000.-
<i>Compensé par :</i>		
615.3011.00 – Traitements	CHF	-59'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	11'000.-
460.3012.00 – Salaires pers. auxiliaire	CHF	82'000.-
<i>Compensé par :</i>		
460.3011.00 – Traitements	CHF	-43'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-3'900.-
460.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-20'500.-
Effet "net" du crédit	CHF	14'600.-

4. d'octroyer au Service de l'administration générale un crédit supplémentaire de CHF 155'000.- entièrement compensé comme suit :

110.3012.00 – Salaires pers. auxiliaire	CHF	155'000.-
<i>Compensé par :</i>		
110.3011.00 – Traitements	CHF	-155'000.-
130.4361.00 – Remboursement de traitements	CHF	-155'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	0.-

5. d'octroyer au Service de la culture un crédit supplémentaire de CHF 65'000.-, partiellement compensé comme suit :

157.3012.00 – Salaires personnel auxiliaire	CHF	65'000.-
<i>Compensé par :</i>		
130.4361.00 – Remboursements de traitements	CHF	-15'000.-
Effet "net" du crédit	CHF	50'000.-

6. d'octroyer aux Services Industriels un crédit supplémentaire de CHF 802'055.- entièrement compensé comme suit :

822.3123.00 – Achats d'électricité appro base	CHF 802'055.-
<i>Compensé par :</i>	
822.3123.01 – Achats d'électricité élus	CHF -802'055.-
Effet "net" du crédit	CHF 0.-

14. Rapport de commission – Préavis N° 2021/22
Ecole primaire de Gai-Logis - Demande d'un crédit de CHF 285'000.- TTC pour le remplacement de la production de chaleur.

Rapporteur : Mme Ilithya GENNAI

La discussion est ouverte.

M. Maurice FREI pose à nouveau sa question sur l'approvisionnement en pellets étant donné qu'il n'a pas eu de réponse plus tôt. Il est régulièrement mentionné dans les médias que les pellets sont en rupture de stock, que le stock devrait être réalimenté dans les deux ans et il voit qu'il y aura des chaudières à pellets et demande comment ils vont se fournir en pellets.

M. le Municipal Claude ULDRY a été pris de court sur la question auparavant. D'ici deux ans, le temps d'installer les chaufferies, les pellets seront de retour, mais la réponse serait incomplète, s'il se contentait de cette réponse rapide. A ce jour, la ville a deux chaufferies à pellets, aux Alleveys et la piscine de Colovray jusqu'au mois de septembre 2021. Ils n'ont jamais eu de problème d'approvisionnement. La rupture de stock concerne plutôt les magasins qui destinent leurs ventes à des privés. En ce qui concerne l'entreprise qui livre, du côté de Rueyres-Fribourg, l'entreprise Bise, ils n'ont jamais eu de problème d'alimentation. En outre, ils sont en train, avec l'unité énergie du Service des bâtiments, d'analyser une solution qui existe en Europe. Une machine est venue en Suisse pour être testée, qui fabriquerait des pellets directement sur le site. Dès qu'ils seront convaincus de cette possibilité de le faire, ils transmettront cette information au Service de l'environnement, afin que, si nécessaire, ils puissent acheter une telle installation et produire directement, sur place, nos pellets en bonne quantité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer un crédit de CHF 285'000.- TTC pour le changement de la production de chaleur à l'école de Gai-Logis ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans.

15. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2021/23
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky intitulé « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais » - Demande d'un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la conception d'un projet de mise en place d'abribus.

Rapporteur : M. Frédéric RAST

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui, 1 non et 1 abstention :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2021/23 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Robert Jenefsky « Octroi d'un mandat aux TPN pour l'acquisition d'abribus sur le territoire nyonnais » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 75'000.- TTC pour la conception d'un projet d'abribus ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**16. Rapport de commission – Rapport-préavis N° 2021/25
Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julien Urfer intitulé « Stop aux massacres à la tronçonneuse ».**

Rapporteur : M. Philippe GLASSON

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART ne soutiendra pas ce rapport. En effet, il a été établi un règlement sur les arbres où, pour chaque arbre, il faut demander une autorisation. Il a personnellement quelques arbres fruitiers et ne peut bientôt plus les tailler, ni les abattre quand ils sont vieux et ne produisent plus. Maintenant, s'il désire faire une haie en plessage ou tailler un saule en forme de trogne, il devra demander l'autorisation. Il s'interroge où est la liberté du propriétaire pour pouvoir aménager sa parcelle comme il l'entend. Il y a certaines limites, même s'il comprend que l'on s'oppose au massacre à la tronçonneuse, il y a beaucoup d'autres solutions pour aménager sa parcelle. Il ne comprend pas le pourquoi d'une nouvelle directive.

M. Jacky COLOMB, contrairement à son collègue, a envie de soutenir ce rapport, car il y a quelques fois des abus. Par contre, il se demande, lorsque l'on parle de nouveau règlement et de directives, si cela ne devrait justement pas être intégré au règlement de la protection des arbres, qui parle principalement de l'abattage et de la compensation, et intégrer quelques articles sur la taille des arbres.

M. le Municipal Pierre WAHLEN précise qu'il s'agit d'une nouvelle directive que la Municipalité souhaite mettre en place qui viendra s'adosser sur la nouvelle loi de protection du patrimoine paysager et naturel. Cette loi vaudoise, qui devrait être votée par le Grand Conseil d'ici la fin de l'année, permettra de mettre en place une série d'éléments qui protégera le végétal et donnera des directives plus contraignantes aux constructeurs, notamment sur la perméabilisation des sols ou la nécessité de végétaliser les toitures, choses qui manquent actuellement aux règlements.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 62 oui, 8 non et 5 abstentions :

1. de prendre acte du rapport-préavis N° 2021/25 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julien Urfer « Stop aux massacres à la tronçonneuse »,
2. d'octroyer un montant de CHF17'000.-TTC pour la réalisation d'une directive d'application et d'un outil d'aide à la conception favorisant la préservation et l'intégration de la végétation. Ce montant sera imputé sur l'exercice 2022 au compte N°440.3185.00 – *Honoraire, frais d'études.*

17. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Jacques Hanhart « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique ».

Rapporteur : M. Michael SAUERLAENDER

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui et 7 abstentions :

1. renvoyer le postulat de M. le Conseiller Communal Jacques Hanhart « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique » pour étude à la Municipalité ;
2. de prier la Municipalité d'inclure les points additionnels soulevés par la commission dans cette étude.

18. Propositions individuelles.

M. Pierre PATELLI souhaite des clarifications afin de savoir s'il est possible de modifier les conclusions d'un rapport de postulat comme cela vient d'être fait. M. le Vice-Président lui rappelle que, dans le cadre d'un postulat, il s'agit de voter le renvoi, ou non en Municipalité, c'est ce qui importe.

M. Jean-Pierre VUILLE rappelle que, lors du Conseil du 6 décembre 2021, Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ avait répondu à Mme Ischi-Kaplan concernant la plateforme en bois à l'arrêt de bus à la rue de la Morâche. Contrairement, à ce qu'elle affirmait, le matériau utilisé n'est pas identique à celui de la voie 4. A la Place de la Gare, le bois est travaillé, les lamelles de bois sont striées et donc anti-dérapantes. A la rue de la Morâche, il s'agit de bois brut que la pluie et la neige rendent glissant. Il serait bon de poser des bandes anti-dérapantes. Pour les personnes malvoyantes, il serait également bien de marquer au sol les contours des dénivelés. D'autre part, au sujet des employés mis en cause par le rapport Muller qui étaient donc en arrêt maladie, il souhaite savoir si ces employés ont pu garder leurs moyens d'accès aux bâtiments communaux et, ainsi, à leur bureau.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, concernant la question des employés concernés par l'enquête qui sont en arrêt maladie, précise qu'aucune facilité ne leur a été retirée. Ils n'ont pas bloqué leur clé, ni leur accès à leur boîte email. Aussi longtemps que l'enquête n'était pas terminée, ils ne pouvaient pas porter un jugement et aucune mesure proposée ne justifiait de prendre des mesures de ce type.

M. Claude FARINE évoque la Place Saint-Martin. La circulation reste toujours très importante. Il demande quand la borne rétractable promise sera installée. De plus, concernant la cour de l'Usine à Gaz, il a constaté lors d'un dimanche ensoleillé de marché aux puces, que la belle cour de l'Usine à Gaz était totalement squattée par des voitures. Il souhaite savoir quelles mesures la Municipalité va prendre pour fermer cette place et qu'elle ne devienne pas un parking en permanence.

Concernant sa deuxième demande, M. le Municipal Claude ULDRY lui signale que la Municipalité, depuis le premier jour, est consciente de ce problème de voitures, particulièrement lors des dimanches de puces. Pour l'instant, ils se sont donnés quelques mois pour laisser vivre la cour de l'Usine, qui, comme tous les nouveaux bâtiments, a besoin d'un certain temps pour que différents problèmes surviennent afin de les analyser et les résoudre. Il est possible que la résolution passe par une réaffectation, un nouveau concept du petit triangle qui se situe devant l'Usine à Gaz. Cela devra être étudié par le Service du territoire ou celui de l'environnement. Une hypothèse possible est de bloquer la circulation au niveau de la route cantonale et non au niveau de l'entrée de l'Usine. Ce qui est sûr, c'est que de demander à l'association de faire la police n'est pas viable à long terme. Etant donné que ce n'est pas situé sur du domaine public, il faut que ce soit l'association qui dénonce. Les amendes sont alors plus juteuses que celles

de la police, mais ce n'est pas une solution. Ils laissent quelques mois vivre cette place et reviendront ensuite avec des solutions. La possibilité de poser une chaîne n'a pas non plus été retenue, elle impacterait visuellement cette entrée voulue ouverte.

Mme Vanessa ISCHI-KAPLAN a fait les mêmes constatations que M. Farine par rapport à la Place Saint-Martin. De plus, elle a constaté que le parking à la rue de la Combe est en épi dans le sens de la descente. Cela incite les véhicules à passer sur la place alors que c'est interdit. Pour se parquer dans le sens de la montée, il faut empiéter sur le trottoir, les épis étant dans le mauvais sens.

Mme Doris ULDRY demande ce que la ville a fait cet hiver pour empêcher les corbeaux de refaire leurs nids, si les nids utilisés sont enlevés systématiquement et si la ville fait une statistique sur leur nombre. Une question similaire avait déjà été posée il y a quelques temps. D'autre part, sur la place vers le pont CFF à la rue de la Morâche, vers le centre de dépistage du COVID, il y a très souvent des véhicules garés. La question a déjà été posée et la Municipalité avait répondu qu'une convention était sur le point d'être signée. Elle souhaite savoir si tel est désormais le cas, s'il y a des places de parc officielles et si le stationnement est autorisé.

Mme la Municipale Roxane FARAUT lui répond concernant la servitude de la Morâche. Ils ont reçu la convention juste avant Noël et peuvent désormais finaliser la signature des servitudes. Ils arrivent à bout touchant et pourront bientôt amender les personnes qui se garent à cet endroit.

M. Michael SAUERLAENDER revient sur la fête des zadistes. Notre ville a eu le plaisir d'accueillir, fin janvier la fête des zadistes du Mormont. Durant plusieurs jours, les habitants de la route de St-Cergue ont vu leur liberté de circuler significativement perturbée par les théâtres, installation de plage, spectacles et autres manifestations, sans oublier certains tags et graffitis. Il souhaite connaître le coût de l'encadrement de cette manifestation par notre police et la voirie qui a dû nettoyer débris et traces laissés sur place par les manifestants qui manifestaient pourtant pour la défense de notre planète.

DEPÔT DE PREAVIS – RAPPORTS MUNICIPAUX DISCUSSION PREALABLE

19. Préavis N° 2022/26

Extension du Musée du Léman - Demande d'un crédit de CHF 780'000.- TTC pour les études portant sur la phase d'avant-projet d'architecture et sur l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation.

La discussion est ouverte.

M. Olivier RIESEN voit qu'un crédit pour des études portant sur la phase d'avant-projet d'architecture et sur l'élaboration d'un nouveau plan d'affectation est demandé. Il est un peu étonné, qu'au niveau de la Municipalité, cela ne soit pas traité par le service du territoire puisqu'il est dit que le préavis traitera du nouveau plan d'affectation. Il demande pourquoi.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que trois municipaux sont concernés par ce préavis. Il y a le service constructeur et celui d'utilisateur, ainsi que le service du territoire qui est forcément étroitement lié. Pour le moment, l'argent est plutôt demandé pour des études du futur projet, ainsi que pour légaliser la parcelle. Ils auraient effectivement pu mettre trois municipaux.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

20. **Préavis N° 2022/27**
Nouvelles ressources en faveur de la transition énergétique - Demande d'un crédit de CHF 140'000.- charges comprises pour la création d'un poste de Délégué-e aux énergies à 100% aux Services industriels - Demande de relèvement du plafond de la taxe sur l'électricité alimentant le Fonds pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables (EEER) - Révision de trois règlements en lien avec le Fonds EEER.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. **Préavis N° 2022/28**
Mise aux normes de l'ancienne salle de l'Usine à Gaz et de ses annexes - Demande d'un crédit de CHF 697'000.- TTC pour la mise en conformité de la sécurité incendie de l'ancienne salle pour une jauge de 450 personnes et pour l'assainissement énergétique des annexes.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. **Rapport-préavis N° 2022/29**
Développement de l'accueil de jour – élargissement de l'offre d'accueil en 2022 - Adaptation des ressources - Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Laure Damsas et consorts intitulé « Pour une réactualisation de l'étude concernant la planification scolaire et parascolaire ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

23. **Rapport-préavis N° 2022/30**
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Aurélie Hegetschweiler et consorts intitulé « Nyon partout, pour tous ».

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

24. **Préavis N° 2022/31**
Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Caroline Bordier et consorts intitulé « Pour des choux et des tomates au milieu des plates-bandes ! » - Demande d'un crédit de CHF 15'000.- TTC pour un projet pilote de platebandes maraîchères - Demande d'un crédit d'étude CHF 45'000.- TTC pour une stratégie de développement de l'agriculture urbaine.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

25. **Préavis N° 2022/32**
Cybersécurité : renforcement de la sécurité des systèmes informatiques et d'informations - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 908'000.- TTC - Demande d'un crédit supplémentaire au budget de fonctionnement de CHF 687'000.- TTC - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour la création d'un nouveau poste d'informaticien à 100%.

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND attire l'attention des commissaires que le service qui, depuis les derniers mois de la précédente législature, a résulté de la fusion des 21 EPT du SAG et des 10 EPT de l'informatique, est maintenant une entité de 31 personnes. Cette fusion a été faite pour gagner en fluidité sous la direction du seul secrétaire municipal et peut-être un des facteurs aggravant de la situation actuelle. Il précise que ce sont des chiffres de 2020.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

26. Préavis N° 2022/33

Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) régional pour SI Nyon, SIECGE et Gingins - Demande d'un crédit pour les études de détail et la direction des travaux de CHF 782'133.- HT, ainsi que d'un montant de CHF 57'500.- HT par an pour les actions de sensibilisation aux économies d'eau potable.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

27. Projet de modification du Règlement de la COREG

En vertu de l'article 66, lettre C du Règlement du Conseil communal, M. Claude FARINE, au nom de la commission des affaires régionales, souhaite déposer un projet de modification du Règlement de la COREG. Au début de la législature, le Conseil communal a élu une COREG de 10 membres, à l'image des commissions ad hoc. Il a, par ailleurs, élu six délégués et six suppléants au Conseil intercommunal pour que chaque parti soit représenté, mais sans faire de lien avec la COREG. Ce sont ces deux configurations qui posent actuellement problème. Selon les statuts de la Région de Nyon, chaque délégué est flanqué d'un suppléant, c'est ce qui a été fait. Toutefois, pour le Conseil intercommunal, trois des suppléants élus ne font pas partie de la COREG et au sein de la COREG, les Verts disposent de trois sièges. Du coup, un de trop qui ne pourra jamais être ni élu, ni suppléant. Compte tenu de la situation, la commission fait trois propositions : la première touche la représentation du Conseil intercommunal. Pour la législature qui démarre, le Conseil communal de Nyon aura 11 voix à se répartir, 12 pour la Municipalité, soit un total de 23 voix. Les statuts disent aussi qu'un délégué peut porter plusieurs voix. Il est donc proposé de répartir les 10 voix selon la force des partis comme les commissions ad hoc, la onzième voix allant au président de la COREG. Par ailleurs, pour ne pas surcharger le Conseil intercommunal qui compte déjà 110 membres, il est proposé d'envoyer un membre par parti. La deuxième proposition touche la COREG. Il est proposé de constituer une COREG avec les Conseillers élus au Conseil intercommunal, soit les six Conseillers auquel s'ajoutera un membre de la Municipalité comme le demande le Règlement. L'expérience a montré que les suppléants ne s'investissent pas dans la COREG s'ils n'ont pas la perspective d'accès au CI. La troisième proposition touche le fonctionnement de la COREG. Le CI compte plus de 100 délégués issus de 40 communes où les gens se connaissent peu, où les interventions sont peu nombreuses. En 2017 déjà, pour tenter de dynamiser ce CI, avec M. Pierre Wahlen, ils ont initié des rencontres de la sous-région Jura-Lac qui compte 15 communes et 36 délégués pour préparer à chaque fois le CI, pour débattre des propositions, pour préparer des interpellations. Ces séances ont eu lieu chaque fois dans une autre commune. Une vingtaine de délégués y participent en permanence. Des liens se tissent entre les délégués qui se sentent plus investis dans l'avenir de la Région. Dix-huit rencontres ont ainsi été organisées entre 2017 et 2021 qui ont remplacé les séances de la COREG. Cette possibilité de remplacer les séances de la COREG par des rencontres de la sous-région, est proposée dans le nouveau règlement. Ceci n'empêchera pas, lorsqu'un préavis de la Région concerne directement la ville de Nyon (par exemple le crédit pour Colovray) que la COREG se réunisse et décide une position commune. Il est également proposé une écriture inclusive pour le Règlement.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le projet est renvoyé à la Municipalité pour la préparation d'un préavis à l'unanimité.

28. *Postulat de Mme Laure Damtsas & Consorts intitulé « A quand la présentation au Conseil de la révision du statut du personnel »*

Mme Laure DAMTSAS fait un résumé de son postulat et en profite pour signaler que les récentes publications du SSP ne doivent pas faire perdre de vue que tout ou partie du personnel de la commune est en faveur de ce règlement qui mérite d'être dit tout à fait sereinement.

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU fait la proposition aux postulants de transformer le postulat en interpellation. En effet, le postulat demande un agenda précis et il est possible de faire l'économie d'un rapport.

Pour Mme Laure DAMTSAS c'est tout à fait possible si l'agenda est précis et par écrit. Elle est d'accord de le transformer pour autant qu'elle ait une réponse écrite.

29. *Réponse à l'interpellation de M. Olivier Riesen & Consorts intitulée « Un défibrillateur sauve des vies ..., à condition de savoir où le trouver ! »*

M. Olivier RIESEN tient à remercier la Municipalité pour sa réponse. Il a bien compris que certaines adaptations ont déjà été faites sur le site Internet, ce qui est très bien. C'est vrai que l'on vit dans un monde où presque tout le monde a un téléphone portable. La réponse renvoie au site ou au 144. Il reste toutefois un peu déçu sur la signalisation en tant que telle.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES, concernant le point de la signalisation, la dynamique entreprise dans cette réponse montre une volonté d'éviter de prioriser la signalisation et plutôt encourager les acteurs à utiliser le 144, pour qu'il y ait une coordination et un accompagnement des personnes qui ont appelé, car les premiers gestes, même si l'utilisation d'un défibrillateur est relativement simple, nécessite d'avoir quelques bases. Ils privilégient vraiment l'utilisation du First Responder, comme le fait le Canton. C'est la raison pour laquelle, il n'y avait pas ce renforcement de la signalisation.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES, pour rebondir sur ces propos, souhaite savoir si le 144 est informé des emplacements précis de chacune de ces unités au sein de la ville.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES lui précise que la ville a transmis, en avril 2021, l'ensemble des données à First Responder qui a son réseau. Le 144 a accès à ce réseau. De plus, ils incitent les entreprises qui ont des défibrillateurs à le communiquer au réseau.

Mme Alexia SEGUY ajoute que, lorsque l'on passe le brevet de secouriste, on apprend que la première chose est d'appeler le 144 et se coordonner avec une autre personne qui va au défibrillateur. Selon ce qu'elle a appris, il faudrait avoir une meilleure signalisation.

M. le Municipal Alexandre DÉMÉTRIADES précise que cette réponse a été faite en coordination avec le SDIS et la Police, notamment. Il n'y a pas que la mesure d'appeler le 144, mais également l'équipement de tous les véhicules de police d'un défibrillateur. C'est un ensemble de mesures qui est coordonné au niveau cantonal. A ce stade, ce n'est pas la signalisation qui est la mesure principale à faire, mais plutôt le nombre de personnes qui font partie du réseau First Responder qui ont une application précise avec une géolocalisation précise des défibrillateurs. Il faut étendre le nombre de personnes qui savent comment les utiliser.

M. Jean-Pierre VUILLE fait remarquer qu'il y a sept panneaux d'affichage officiel en ville et il suggère d'y mettre un plan localisé des défibrillateurs.

30. Interpellation de M. Alexander Federau & Consorts intitulée « A quand un Règlement du personnel du XXI^e siècle à Nyon ? »

Mme la Municipale Elise BUCKLE répond qu'à la lumière des événements récents, ils partagent avec les interpellants la même préoccupation : remettre l'humain au cœur des priorités de la Ville de Nyon, améliorer et moderniser les conditions de travail, protéger la santé de toutes et tous, de rendre l'Administration à la fois plus respectueuse des employé.e.s et plus efficace, pour que chacune et chacun y trouve sa place et puisse valoriser ses compétences. Ils souhaitent faire de la diversité une force. La finalisation du règlement du personnel et les négociations avec les partenaires sociaux ont été leurs priorités numéro 1 dès le début de législature.

Concernant la question sur le calendrier, qui répond aussi en partie à la question de Mme Laure DAMTSAS, et ce que la Municipalité peut faire pour adopter au plus vite le nouveau règlement du personnel, elle signale que, dès le 9 juillet, lors de leur première rencontre, ils ont pu établir un espace de dialogue de confiance avec les représentant.e.s du personnel et les représentants syndicaux, empreints de respect mutuel, d'écoute et d'ouverture d'esprit. Ils partagent le même objectif commun : réviser le statut du personnel complètement désuet, qui date de 1965 et adopter un nouveau texte au plus vite, pour répondre aux nouvelles évolutions sociétales de notre temps.

Depuis cette date, ils ont suivi un calendrier serré et intense de négociations avec une douzaine de séances de plusieurs heures chacune, ponctuées de deux séances extraordinaires de discussion en Municipalité pour valider les orientations stratégiques à la fois sur le volet juridique et financier.

Aujourd'hui le 7 février, ils ont revu le texte final en séance de Municipalité, en vue de la séance de clôture avec les partenaires sociaux prévue le 11 mars prochain. Les mois de février et mars seront consacrés pour leur part à la consultation et à l'information du personnel dans les différents services afin de faciliter l'adoption du texte en Assemblée Générale ce printemps. Une fois le texte adopté en AG du personnel, il sera soumis à nouveau au Canton pour une validation légale finale (même s'ils ont déjà reçu une pré-validation sur le projet). Un préavis sera ensuite soumis au Conseil communal pour approbation dans les prochains mois, en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Concernant la deuxième question sur le contenu et l'amélioration du climat social, pour un climat de travail serein, Mme la Municipale précise que le nouveau texte prévoit de multiples améliorations par rapport à 1965. Ils ont préparé un tableau comparatif de synthèse qui fait partie des éléments de consultations avec la commission du personnel. De nombreuses améliorations pourront contribuer à améliorer le bien-être au travail et un climat de travail favorable (par exemple : le passage de 4 à 5 semaines de congé par an ; les congés parentaux de 16 à 20 semaines pour les femmes et 4 semaines pour les hommes, 8 semaines pour l'adoption, plus de flexibilité pour le télétravail et le job sharing, etc.).

Des articles spécifiques concernent la protection de l'intégrité personnelle et la santé au travail. Ce sont précisément les articles 64 « protection de la personnalité », 75 « protection de la santé et sécurité au travail », 76 « personne de confiance », et 19 « enquête » du nouveau projet de règlement.

Enfin concernant la question sur le recours à une structure indépendante, Mme la Municipale précise qu'il y a plusieurs niveaux d'intervention possibles :

- le recours à une personne de confiance, cela se fait à travers l'organisme « MOVIS », qui n'intervient qu'avec l'accord de la personne faisant appel à eux ;
- quand cela est nécessaire, il est aussi possible de faire appel à un organisme externe et indépendant (de type « clinique du travail » ou « TAKT ») pour effectuer un diagnostic social puis du coaching, de la médiation et de l'accompagnement d'équipes ;
- enfin l'enquête administrative constitue le dernier recours, car la démarche est longue et coûteuse, vu récemment, en termes d'impacts financiers et humains.

A terme, la Ville de Nyon souhaite être un employeur responsable attractif, respectueux du droit du travail et du droit des personnes. Ils souhaitent promouvoir une politique de la bienveillance

et du bien-être au travail, qui permette de faire évoluer la culture organisationnelle vers un environnement plus positif qui valorise les personnes et les compétences au Service d'une Ville inclusive. Elle remercie le Conseil pour sa patience et son soutien pour ce projet fédérateur pour les 584 employé.e.s de la Ville. Ils ne manqueront pas de les tenir informés de l'évolution de ce dossier au fil de l'eau.

La discussion est ouverte.

M. Alexander FEDERAU demande s'il est possible de recevoir la réponse détaillée par écrit.

Mme la Municipale Elise BUCKLE lui répond que cela sera fait, en plus avec toutes les dates précises.

M. Pierre PATELLI la remercie pour sa réponse et revient sur les différentes structures indépendantes qui existent et qui ont différentes fonctions et formes. Par exemple, une personne de conseil n'a pas de pouvoir de décision. Tout ce qui va être décidé devra l'être par la Municipalité. Depuis les années 2000, il existe le groupe Impact ou, à Lausanne, la cellule Arc, qui sont des structures qui représentent les employés et qui ont un pouvoir de décision en fonction des sanctions, ce qui peut éviter le problème que la Municipalité a, puisqu'elle devient juge et bourreau. Il demande s'il est possible d'avoir une cellule comme Arc sur la ville de Nyon.

Mme Laure DAMTSAS a l'impression que l'on ne peut pas discuter des articles en consultation, tant que le règlement n'est pas soumis au Conseil. Elle n'est pas sûre que ce soit l'endroit pour le faire.

Mme la Municipale Elise BUCKLE précise qu'ils souhaitent renforcer le règlement du personnel avec un dispositif spécifique concernant le bien-être au travail, la protection de l'intégrité personnelle et la prévention du harcèlement sous toutes ses formes. Dans ce dispositif, il y aura une marche à suivre qui sera précise sur les différentes étapes prévues et il est possible que cela fasse partie du paquet de négociations avec les partenaires sociaux afin de renforcer la confiance avec eux sur ce sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

31. *Interpellation de Mme Monique Chevallay Piguet et M. Marius Diserens intitulée « Quelles sont les possibilités de réponses de proximité communales ou régionales pour venir en aide aux victimes de tous types de violences ? »*

La Municipalité répondra ultérieurement.

31bis. *Interpellation urgente de M. Jacky COLOMB au sujet de la confidentialité du rapport Muller.*

M. Jacky COLOMB précise le titre exact qui manquait à son interpellation désormais intitulée « A propos de la sécurité des documents classés confidentiels par la Municipalité ». Il justifie cette interpellation par le fait que, lors de la séance extraordinaire du 31 janvier dernier, une question est revenue dans la bouche de plusieurs partis politiques « Comment le syndicat SSP a-t-il eu accès au rapport secret de l'ancien juge Muller ».

La Municipalité répondra ultérieurement.

M. Jacky COLOMB souhaite une réponse dans la semaine suivante.

31ter *Interpellation de M. Jacques HANHART au sujet de la parcelle 628.*

M. Jacques HANHART précise encore qu'il s'est rendu au Service du territoire et qu'il a trouvé porte close. Il comprend qu'un service doive se réunir, mais un mot sur la porte et une information à la réceptionniste du SAG faciliterait le travail.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ, rappelle en premier lieu, l'historique de l'association La Soliderie. En pleine pandémie, de mai à juillet 2020, le groupe de distribution alimentaire a ouvert ses portes à l'ancienne école du Couchant, onze samedis, et a distribué plus de 1100 sacs de nourriture. Trente-huit bénévoles se sont mobilisés chaque semaine et ont pu apporter du soutien à des personnes qui se sont retrouvées sans revenu ou avec une baisse importante de salaire. Motivées à poursuivre la démarche, ces bénévoles se sont constitués en association, La Soliderie, en juillet 2020. Deuxième volet de cette démarche : l'ouverture d'une épicerie pilote, à la rue Neuve, dans des locaux mis gratuitement à disposition par un privé. Elle a été ouverte douze vendredis, 270 personnes l'ont fréquentée. Pour un prix d'entrée fixé à CHF 3.-, les personnes pouvaient ensuite repartir avec les aliments choisis. Pour ces deux opérations, les ressources nécessaires ont été offertes par des mécènes ayant souhaité apporter une aide aux plus touchés par la pandémie et par des organismes ayant fait don de leurs inventus. Cette association a aussi été soutenue logistiquement par la ville. Constatant un réel besoin dans la région, La Soliderie a rencontré les Services de la ville et a bénéficié de l'appui de la Municipalité pour aller de l'avant et construire une structure pérenne. Une épicerie et un café solidaire sont prévus dans le projet.

En ce qui concerne le choix du site, des locaux ont été recherchés, sans succès, et finalement c'est sur la parcelle 628 que le choix s'est porté. En effet, la localisation permettant un accès proche des transports publics, une visibilité renforcée, l'affectation adéquate de la zone, la disponibilité immédiate de la surface et le peu de risques de recours ont été des éléments déterminants. Elle précise encore que la Soliderie a vérifié auprès de la Roulotte que leur venue n'allait pas les gêner. Cette implantation est provisoire et déménagera le jour où le site rencontrera d'autres développements. Les choses sont claires pour La Soliderie, et le projet est prévu pour respecter cet engagement. Il est constitué de containers recyclés et sera construit principalement avec des matériaux durables et recyclés. Le toit sera, en outre, végétalisé retenant donc le côté de réversibilité de ce concept. Quant au financement, elle précise que l'association est indépendante. Elle est composée de membres ayant de réelles compétences, restauratrice, architecte, chargée de projet, etc... et que le budget construit semble réaliste. De nombreuses demandes de soutien financier auprès de fondations ont été déposées. La commune pourra participer en prenant en charge certains frais qui seront à définir, ceci dans le cadre de la politique qu'elle mène avec le Vivre ensemble, par lequel, entre autres, chaque citoyen.ne.s se doit d'avoir une place dans notre société. Les différentes taxes seront facturées et prises en charge par La Soliderie, par leur budget ordinaire, et pourraient être partiellement financées par la Municipalité dans le cadre de ses compétences.

M. Jacques HANHART revient sur ce qu'il vient de dire et redemande pourquoi ils n'ont pas choisi des terrains ailleurs. Cet emplacement fait partie d'un plan de quartier, il y a 6000 m² à la Levratte qui ne font rien, sur lesquels il serait possible d'implanter ce projet. A la mise à l'enquête, c'est une maison en paille qui est décrite, alors que Mme la Municipale parle de container. Une maison en paille ne se déménage pas facilement, il pense qu'il y a une contradiction. Il souhaite une réponse claire et précise.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ a de la peine à fournir une réponse plus précise. Les différents services de la ville concernés se sont réunis et c'était un choix collectif de choisir cette parcelle en sachant que c'était un projet qui allait changer. Les différents services travaillent également sur cette parcelle du Martinet, cela va encore prendre du temps et, en attendant, ils ont jugé que c'était un endroit adéquat pour mettre La Soliderie. La Levratte n'est pas proche des transports publics, ni de la population et il y aurait peut-être eu plus d'oppositions. Elle ne veut pas refaire l'histoire. On a besoin de ce projet.

Mme Laure DAMTSAS trouve que CHF 600'000.- est une grosse somme pour un projet qui n'est pas pérenne. Elle pense qu'il faudrait leur trouver un endroit plus pérenne. C'est une grosse somme pour un projet qui va être détruit.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que La Soliderie est enchantée de l'endroit choisi.

31quater Interpellation de Mme Laure DAMTSAS & Consorts intitulée « La Municipalité abuse-t-elle vraiment des conventions de départ ? Les chiffres sur les indicateurs clés RH ».

La Municipalité répondra ultérieurement.

32. Divers en rapport avec la séance.

M. Jacques HANHART revient sur le bref rapport sur la Région fait par M. Claude Farine. Il aimerait soulever quelques points. Le tronçon de la Route suisse a coûté CHF 20 millions pour 5 km, ce qui est vraiment très cher. De plus, l'éclairage qui doit servir de modèle pour toute la route jusqu'à Perroy donne 70 lux à l'endroit le plus défavorable. La norme est de 5 lux. La volonté de diminuer la pollution lumineuse devra faire réfléchir les responsables de la planification future. Il aimerait qu'ils fassent attention à ce problème à l'avenir.

Mme Chloé BESSE rend attentif le Bureau et le Conseil communal que certains rapports ce soir, comportaient les noms de Conseillers et leur prise de position détaillée au sein des échanges de commission. Il convient de rappeler que les échanges au sein des séances de commissions se font à huis clos et que les rapports relatent d'une prise de position politique dans laquelle les présidents résumant les observations et analyses. En aucun cas, débat ou position nominative ne doivent être retranscrits. M. le Vice-Président lui signale qu'il le relevait en début de séance dans les communications du Bureau.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES revient sur la séance du 31 janvier lors de laquelle il avait demandé la liste des partenaires sociaux qui sont en relation avec la ville et quels sont les coûts. Il pense que vu les délais cela n'a pas été possible de répondre, mais il invite la Municipalité à donner la liste de tous les partenaires sociaux qui sont engagés au sein de la ville et combien cela coûte.

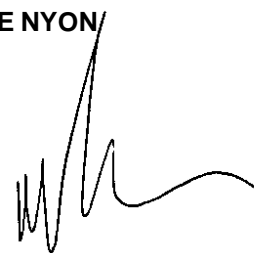
Même si cela déjà été dit, M. Jacky COLOMB pense que cela vaut la peine de le répéter, il ne sait qui remercier de la Municipalité ou du Bureau, pour l'organisation de cette séance dans cette salle. C'était tout à fait conforme à ce que les Conseillères et Conseillers peuvent attendre d'une séance digne de ce nom et cela n'a rien à voir avec le théâtre qu'on leur a fait tenir durant les séances d'exil de la salle du Conseil, qui n'est pas du tout adapté au débat. Si on devait encore siéger à l'extérieur de la salle, il souhaite que cela se fasse dans cette salle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Vice-Président lève la séance à 23h27.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON



Le 1^{er} Vice-Président :
Marco CARENZA



La Secrétaire :
Nathalie VUILLE